



Le 17 Avril 2020  
À Lyon

## Note d'information de la FNEMS Diplômes d'État 2020

Suite à vos nombreuses questions, sollicitations et inquiétudes concernant les modalités des examens de la session 2020, nous trouvons pertinent de vous faire une réponse globale de ce que l'on sait aujourd'hui afin de tenter des premiers éléments de réponses. Comme beaucoup d'étudiant.e.s, la FNEMS attend toujours des réponses concernant l'organisation des certifications des diplômes d'état (DE) en travail social. Suite à la contribution envoyée le 8 Avril 2020 aux différents ministères, DRJSCS, UNAFORIS et centres de formations, plusieurs relances ont été faites.

A l'heure actuelle, les différentes instances décisionnaires sont encore en réflexion. Suite à la contribution envoyée, la **Direction Générale de la Cohésion Sociale effectue un travail réglementaire qui permettra d'apporter des réponses, en prenant en compte les points soulevés, les inquiétudes et difficultés relayées dans l'enquête à laquelle vous avez participé.**

Nous avons également eu des réponses de certaines DRJSCS, centres de formations, ainsi qu'un retour du président de l'UNAFORIS. Leurs discours sont dans l'ensemble harmonieux. La contribution est arrivée au sein des instances décisionnaires au moment où avaient lieu les consultations menées par les Ministères pour nos examens. Ce que nous pouvons aujourd'hui vous affirmer : **Le DE ne sera pas repoussé, et sera attribué dans les temps impartis.**

Un arrêté devrait, en effet, être publié en début de semaine prochaine. Ce texte fixera les nouvelles modalités des différents DE. L'objectif est clair : ne pas léser les étudiant.e.s, ni leur faire subir les conséquences de cette situation inédite. **Dans le contexte dans lequel nous sommes, nous nous devons d'être fort.e.s face à cette situation.**

Nous encourageons les étudiant.e.s à terminer leurs différents écrits de certification, qui pourront être demandés sous diverses formes. Malgré la fermeture des centres de formation pour cette fin d'année scolaire, la continuité pédagogique doit pouvoir être maintenue pour tous les étudiant.e.s quelque soit leurs situations personnelles. Nous vous invitons à contacter vos centres de formation et référent.e.s pédagogiques afin de mettre en place ce suivi dans les meilleures conditions possibles. Aucun.e.s étudiant.e.s ne doit.vent être pénalisé.s face à cette situation de force majeur.

La FNEMS vous communiquera, dès que possible, les nouveaux éléments lorsque les décisions auront été prises.

**Romain BIROLINI**  
Président  
president.fnems@gmail.com  
06.25.99.29.77